

Annexe 1 : Préambule – Contexte du projet

Seuil ou barrage : éléments de vocabulaire et définitions (Wikipédia)

D'une manière générale, on désigne comme seuil tout ouvrage fixe ou mobile construit dans le lit mineur d'un cours d'eau et qui le barre en partie ou en totalité, ayant généralement moins de 5 mètres de haut [...]

Les barrages sont des ouvrages généralement plus hauts que les seuils et qui barrent aussi tout ou partie du lit majeur voire une partie de la vallée.

Dans le cadre de notre projet et de cette 'Demande d'examen au cas par cas', l'ouvrage présent entre la commune d'Audincourt et celle de Valentigney sera ainsi qualifié de **seuil**.

Préambule / Information générale relative au projet

Le seuil de 'Sous-roches' (ROE 22068) est ancré sur la commune d'Audincourt en rive droite et sur la commune de Valentigney en rive gauche. Il est aménagé sur la rivière Doubs.

La société Forces Motrices Comtoises est propriétaire en rive gauche, d'un ensemble de biens immobiliers correspondant à l'ancienne usine hydroélectrique historique (sous-ensemble des anciennes usines 'Peugeot-Japy' maintenant la propriété de Pays de Montbéliard Agglomération).

La société Forces Motrices Comtoises et la commune d'Audincourt sont ainsi copropriétaires du seuil de 'Sous-roches'.

Le club de canoë-kayak FFCK local (Commune d'Audincourt) a aménagé un stade d'eaux vives dans le canal en rive droite qui ne bénéficie d'aucun cadre administratif encadrant et réglementant son usage (seul l'obligation du maintien d'un débit de salubrité de 360 l/s est défini dans l'arrêté préfectoral 2004/DCLE/4B/n° 2004 1904 02282 délivré à la commune d'Audincourt).

Tenant compte de l'état de dégradation des installations et du flux dérivé dans le stade d'eaux vives, la restitution du débit réservé au droit du seuil n'est actuellement pas correctement assurée en période d'étiage sévère.

La société Forces Motrices Comtoises étudie le projet de remise en service du site de production hydroélectrique de 'Sous-roches' dont les enjeux énergétiques et écologiques sont :

- La remise en valeur d'une partie du site et de son potentiel hydraulique
- La production d'une énergie renouvelable, non intermittente et décarbonée
- La promotion de la transition énergétique

A ce titre, la société Forces Motrices Comtoises a lancé une étude de faisabilité pour la rénovation du site de production hydroélectrique en rive gauche. Tenant compte de l'état du site et des installations, nous approfondissons actuellement l'étude du scénario visant à rénover l'usine hydroélectrique présente dans le canal d'amenée historique et à créer une seconde unité de production, de puissance raisonnable, accolée au seuil en rive gauche. Ce projet nécessitera au préalable, le dépôt d'un dossier d'autorisation environnemental au titre de la Loi sur l'eau.

Le seuil étant la copropriété de la société Forces Motrices Comtoises et de la commune d'Audincourt, nous avons intégré dans un objectif de conciliation des usages, la prise en compte du besoin relatif au stade d'eaux vives en rive droite et qui impacte la rentabilité de notre projet, permettant ainsi d'avoir une vision globale pour le site. Une répartition des coûts et des travaux devra être définie entre la société Forces Motrices Comtoises et la commune d'Audincourt.

Cette 'Demande d'examen au cas par cas' s'inscrit ainsi dans ce cadre avec l'exposé du projet cible dans sa globalité intégrant l'analyse des besoins rive droite / rive gauche.